



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 27 mars 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 19 mars 2025

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 68
Nombre de procurations : 16

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Patrick AUDARD
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Catherine VICTOR
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Kildine BATAILLE	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Marien LOVICH	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Gaston FOUCHERES
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Jean-Marc RETY
Madame Christine MARTIN	Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Didier RELOT
Madame Céline TONOT	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Patrick BAUDEMENT
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Madame Monique BAYARD
Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Laurence GERBET	Madame Céline RABUT
Madame Brigitte POPARD	Madame Stéphanie MODDE	Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Olivier MULLER	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Noëlle CAMBILLARD
Monsieur Laurent GOBET	Monsieur David HAEGY	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Lionel SANCHEZ	

Membres absents :

Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Cyril GAUCHER	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Sladana ZIVKOVIC
	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN pouvoir à Madame Danielle JUBAN
	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL
	Madame Céline RENAUD pouvoir à Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
	Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Stéphane CHEVALIER
	Madame Delphine BLAYA pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
	Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT
	Monsieur Gérard HERRMANN pouvoir à Monsieur François SARRON-PILLOT
	Madame Catherine GOZZI pouvoir à Monsieur Rémi DETANG
	Madame Isabelle PASTEUR pouvoir à Monsieur Philippe SCHMITT
	Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-Marc RETY

OBJET : CULTURE ET SPORTS**Zénith - Renouvellement du contrat de délégation de service public - Mode de gestion**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et particulièrement les articles L 1411-1 et suivants,

Vu le Code de la Commande publique et particulièrement les articles L1121-1 et suivants,

Vu le rapport de présentation annexé à la présente délibération et rédigé conformément aux dispositions de l'article L 1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux modes de gestion, présentant les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur exploitant,

Vu l'avis favorable de la Commission des Services Publics Locaux rendu le 20 mars 2025,

Considérant que Dijon métropole est propriétaire de la salle de spectacles « Zénith Dijon » exploitée actuellement par la société S-PASS via une concession de service public d'une durée de 7 ans.

Considérant que le contrat arrive à échéance le 31 janvier 2026, Dijon métropole souhaite procéder à son renouvellement et lancer une nouvelle procédure de mise en concurrence.

Considérant qu'il appartient au Conseil métropolitain de Dijon métropole de se prononcer sur le mode de gestion qu'il entend mettre en œuvre pour l'exploitation de cet équipement et sur les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur exploitant.

Considérant qu'au vu des objectifs de la Métropole et des éléments exposés dans le rapport annexé, seule une gestion déléguée par contrat concessif paraît adaptée,

Considérant qu'une délégation de service public sous la forme d'une concession de service public d'une durée de 7 ans est adaptée aux objectifs poursuivis par la Métropole pour l'exploitation de la salle de spectacle « Zénith de Dijon ».

Pour ce faire, il convient de lancer dès à présent la procédure de délégation de service public conformément aux dispositions des articles L 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le principe de la délégation de service public pour assurer l'exploitation du Zénith de Dijon Métropole ;
- **d'approuver** les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur délégataire, décrites dans le rapport ci-annexé ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à lancer la procédure de délégation de service public (effectuer notamment les publicités nécessaires) et à mener les négociations avec les différents candidats conformément aux articles L 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toutes les décisions et à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente.

SCRUTIN POUR : 84

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 16 PROCURATION(S)

